

*Initiatives ministérielles*

**M. Robert E. Skelly (Comox—Alberni):** Monsieur le Président, je remercie mon collègue pour ses observations. Ses propos au sujet de la procédure d'acheminement des plaintes à la GRC m'ont particulièrement intéressé.

• (1320)

Je me souviens qu'en 1983, le gouvernement de la Colombie-Britannique a mis en place un régime de réduction des coûts semblable à celui dont nous débattons aujourd'hui. En fait, il était semblable au point où le rapport comportait le même genre de clichés sur les rôles respectifs des secteurs public et privé ainsi que sur la nécessité de réduire le nombre de travailleurs, d'éliminer des postes de fonctionnaires et des services gouvernementaux et de laisser la tâche de créer des emplois au secteur privé.

Mais après que le processus de compressions budgétaires du gouvernement de la Colombie-Britannique eut été mené à terme et lorsque l'on a pu prendre un peu de recul, on a constaté que les programmes sacrifiés étaient des programmes qui ne cadraient pas du tout avec l'idéologie du gouvernement conservateur de cette province. Il s'agissait de programmes comme les services de soutien familial, le financement de groupes communautaires—que le gouvernement classait parmi les groupes d'intérêt—ainsi que de programmes s'adressant aux pauvres, aux sans-abri, aux femmes victimes de mauvais traitements et d'autres programmes semblables.

Ce gouvernement créditiste a perdu tous ses appuis en Colombie-Britannique.

Les créditistes ont également démantelé la Commission des droits de la personne de la Colombie-Britannique parce qu'ils estimaient que cet organisme faisait avancer la cause des droits de la personne et que cela était contraire à l'idéologie et des créditistes et des conservateurs.

Le gouvernement jugeait que ces organismes lui étaient idéologiquement hostiles et, après les compressions, ces organismes n'avaient presque plus besoin d'argent pour couvrir leurs frais de fonctionnement. Le gouvernement n'a pratiquement rien épargné, mais même après ces coupes, le déficit est monté en flèche. Les créditistes n'ont pas fait ce qu'ils prétendaient faire.

Ce qui m'étonne, c'est le nombre de cas recensés par le député dans un coin de sa circonscription. Je comprends qu'il craigne des représailles. En fait, la presse a fait état de cette crainte.

Le député a également dit qu'apparemment, la commission d'examen des plaintes contre la police n'a actuellement pas de pouvoir, et on ne fait rien contre les agents qui ne respectent pas la loi ou qui deviennent une menace pour la population et, comme le député l'a mentionné, jettent le discrédit sur les 99,9 p. 100 d'agents de la GRC qui respectent la loi, font un bon travail et fournissent un excellent service à la population.

Je me demande si l'on a donné suite à la décision du commissaire aux plaintes contre la police et contre la GRC de démettre de leurs fonctions les agents responsables ou si la GRC a pris des dispositions en ce sens pour que ces agents ne soient plus une menace publique, ni ne jettent le discrédit sur la majorité de leurs collègues qui trouvent le moyen de concilier l'intérêt de la GRC et celui du public.

**M. Skelly (North Island—Powell River):** Monsieur le Président, j'ai une dernière observation sur ce point particulier. Il y a belle lurette que je n'ai pas reçu la moindre plainte de ce secteur.

Je sais que la possibilité de tels agissements préoccupait la GRC. Il semblerait que le problème soit réglé, et j'ai eu vent de très heureux changements qui sont survenus dans ce secteur. Je tiens l'information des maires des localités et d'autres personnes qui m'ont assuré que la situation avait changé du tout au tout et qu'ils s'en réjouissaient.

J'aimerais revenir sur le commentaire de mon collègue, mon plus que collègue, le député de Comox—Alberni, sur les réductions dans les programmes sociaux. Je serai très bref. La partie III de la mesure législative à l'étude prévoit la dissolution du Conseil de recherches en sciences humaines et le transfert au Conseil des Arts des attributions du ministère des Affaires extérieures relatives au programme des relations universitaires internationales. Enfin, le Conseil des Arts du Canada serait rebaptisé Conseil des arts et de la recherche en sciences humaines du Canada. Voilà encore une mesure qui rendra l'organisme complètement inefficace à un moment où des activités comme la recherche en sciences humaines sont absolument indispensables.

Alors que l'économie canadienne connaît des transformations spectaculaires, on étripé ce service de recherche en sciences humaines et en fait un autre organisme où les priorités du premier tomberont en bas de liste et l'on est témoins de choses aussi incroyables que voir le vice-premier ministre s'attaquer aux chômeurs comme il l'a fait aujourd'hui. Rien n'est plus mal et plus immoral que l'attaque perpétrée hier et aujourd'hui à la Chambre